

Budget primitif de la commune de LE PASSAGE : note de présentation synthétique – Année 2017

COMMUNE DE LE PASSAGE : 824 habitants - Membre de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2017. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2017 a été voté le 29 mars 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et de l'Etat, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 458.196,00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 45,65% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 433.933,94 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

DGF 2015 : 75.624 €

DGF 2016 : 68.251 €

DGF 2017 : estimation 65.000 €

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

Les impôts locaux : pour 2016 ils s'élèvent à 180.293 € et il est prévu pour 2017 : 182.255 €

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
011-Dépenses courantes	168.950,00	002-Excédent brut reporté	25.937,94
012-Dépenses de personnel	198.100,00	70-Recettes des services	53.300,00
65- Autres dépenses de gestion courante	33.600,00	73-Impôts et taxes	247.955,00
66-Dépenses financières	8.070,00	74-Dotations et participations	128.941,00
67-Dépenses exceptionnelles	1.600,00	75-Autres recettes de gestion courante	28.000,00
014-Autres dépenses	13.394,00		
022-Dépenses imprévues	10.219,94		
042-Charges (écritures d'ordre entre sections)	9.200,00		
023-Virement à la section d'investissement	41.000,00		
Total général	484.133,94	Total général	484.133,94

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017:

- . Taxe d'habitation : 9.14 %
- . Taxe foncière sur le bâti : 17.90 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 53.54 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 182.255,00 Euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 120.981,00 € soit une baisse de 3.56% par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à l'aménagement de la traversée du village, à la réfection des toitures...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
020-Solde d'investissement reporté		001-Solde d'investissement reporté	32.286,99
16-Remboursement d'emprunts	60.420,00	021-Virement de la section de fonctionnement	41.000,00
21-Travaux de bâtiments	126.870,00	10222-FCTVA	53.300,00
23-Travaux de voirie	298.000,00	10226-taxe d'aménagement	15.000,00
204-Autres travaux	89.100,00	1068-excédent de fonctionnement	100.000,00
21-Autres dépenses	5.500,00	13-subventions	120.108,00
261-participation SEMCODA	156.000,00	16-Emprunt	327.695,01
28-Charges (écritures d'ordre entre sections)	47.283,00	16878-autres dettes SEMCODA	128.000,00
020-Dépenses imprévues	10.000,00	Produits (écritures d'ordre entre section)	56.483,00
Restes à réaliser 2016	80.700,00		
Total général	873.873,00	Total général	873.873,00

c) Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

- Travaux d'aménagement de la traversée du village
- Travaux de renforcement électrique Lotissement Le Jardin des Vernes
- Réfection des toitures du groupe scolaire
- Mise en accessibilité vestiaires et salle mont-blanc
- Rénovation d'un appartement communal
- Acquisition de matériel
- Construction de huit logements locatifs sociaux avec la SEMCODA ;

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : DETR pour l'aménagement de la traversée du village – Subvention non notifiée à ce jour.
- du Département : pour les travaux de voirie pour 72.900 € et pour les travaux de rénovations des toitures pour 18.308 €.
- Autres : Communauté de communes pour une aide au financement des logements sociaux pour un montant de 28.000 Euros et une aide à la voirie pour 5693 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 484.133,94 € (dont excédent de fonctionnement 2016 reporté 25.937,94 €)

Recettes et dépenses d'investissement : 873.873,00 € (dont excédent d'investissement reporté 2016 32.286,99 €)

TOTAL GENERAL : 1.358.006,94 €

b) Etat de la dette

LISTE DES EMPRUNTS PAR CODE EMPRUNT
pour l'exercice 2017

Code Hélios	OBJET DE LA DEPENSE	ORGANISME PRET.	N° Contrat	Durée Périodicité (en mois)	Article	TAUX initial	Type d'emprunt	Montant emprunt	Montant capital au 1er janvier	Annuité due à la banque		
										Amortissement	Total Intérêt du	
											ICNE exercice précédent	Intérêt
Code emprunt	Marge	Index										
	CANTINE ET LOCAL TECHNIQUE	CAISSE D'EPARGNE	3846442	180	1641	4.71%		80 000.00	7 184.78	7 559.10		
H0201				12			A terme			7 184.78	374.32	
											0.00	374.32
10331720	Emprunt commerce	CAISSE D'EPARGNE	3858234	180	1641	4.85%		80 000.00	20 911.73	7 532.00		
K0401				3						6 637.29	894.71	
											0.00	894.71
0396127	Trx Traversée Village lère tran	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES		180	1641	3.52%		80 000.00	51 675.02	6 887.56		
O0810				3						5 135.90	1 751.66	
											0.00	1 751.66
	COMPLT TRX 1ERE TRANCHE	CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES		180	1641	3.67%		30 000.00	20 843.60	2 618.60		
P0911				6						1 870.65	747.95	
											0.00	747.95
1825714	TRAVAUX ACCESSIBILITE	CRCA CENTRE EST	00001825714	144	1641	1.40%		150 000.00	135 522.49	13 601.20		
R0715				3						11 765.47	1 835.73	
											0.00	1 835.73
9002910	PREFINANCEMENT FCTVA	CDC RECETTE PARTICULIERE DES	305077	24	1641	0.00%		6 778.50	6 778.50	6 778.50		
S1215				24						6 778.50	0.00	
											0.00	0.00
	PREFINANCEMENT FCTVA	CDC RECETTE PARTICULIERE DES		27	1641	0.00%		6 778.50	6 778.50	0.00		
T1215				27						0.00	0.00	
											0.00	0.00
	REFINANCEMENT TRAVERSEE VILLAGE	CAISSE D'EPARGNE	9713311/13825	120	1641	1.25%		220 651.39	205 040.80	23 507.36		
U0316				3			Refinancé			21 042.73	2 464.63	
											0.00	2 464.63
TOTAL SELECTION								654 208.39	454 735.42	68 484.32		
										60 415.32	8 069.00	
											0.00	8 069.00

Budget communal M14- 2017

27/03/2017

16:29

Etat pluriannuel des emprunts

Code emprunt	OBJET DE LA DEPENSE	Annuités pour l'exercice 2017	Annuités pour l'exercice 2018	Annuités pour l'exercice 2019	Annuités pour l'exercice 2020	Annuités pour l'exercice 2021	Annuités pour l'exercice 2022	Annuités pour l'exercice 2023	Annuités pour l'exercice 2024	Annuités pour l'exercice 2025	Annuités pour l'exercice 2026
H0201	CANTINE ET LOCAL TECHNIQUE	7 559.10	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
K0401	Emprunt commerce	7 532.00	7 532.00	7 532.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
O0810	Trx Traversée Village 1ère tran	6 887.56	6 887.56	6 887.56	6 887.56	6 887.56	6 887.56	6 887.57	6 887.57	5 165.49	0.00
P0911	COMPLT TRX 1ERE TRANCHE	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	2 618.60	1 309.29
R0715	TRAVAUX ACCESSIBILITE	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20	13 601.20
S1215	PREFINANCEMENT FCTVA	6 778.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
T1215	PREFINANCEMENT FCTVA	0.00	6 778.50	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
U0316	REFINANCEMENT TRAVERSEE VILLA	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	23 507.36	5 876.84
TOTAL SELECTION		68 484.32	60 925.22	54 146.72	46 614.72	46 614.72	46 614.72	46 614.73	46 614.73	44 892.65	20 787.33

Fait à Le Passage le 29 mars 2017

Le Maire,

Laurent MICHEL

